

Les juifs, un « peuple maudit »

(14-03-2007) - Soumis par Constance Cousin - Dernière mise à jour : (14-03-2007)

Un juif au XIV^e siècle, d'après une iconographie du Moyen Âge. On a longtemps accusé l'Église d'être à l'origine de certains massacres que subirent les juifs au Moyen Âge ou même de leur expulsion de certains pays. Pourtant, contrairement aux idées reçues, l'Église sera une des rares institutions à les protéger et même à les recueillir, comme le prouve l'importante communauté juive résidant dans le Comtat venaissin, c'est-à-dire dans les anciens États du pape. De la même façon, ce serait une grossière erreur que de penser que les juifs furent maltraités tout au long du Moyen Âge : il y eut un « âge d'or » des juifs en Occident, notamment au sud de l'Europe, jusqu'à la première croisade. Il est aussi évident qu'il a existé, durant tout le Moyen Âge, époque où le spirituel se mêlait étroitement au temporel, un fossé infranchissable entre juifs et chrétiens, du fait même de la nature de ces deux religions. Cela n'empêchera pas les intellectuels chrétiens de s'intéresser fortement à la religion et à la civilisation juives.

En 1095, le pape Urbain II prêche la première croisade. Et avant même que les barons se mettent en route, Pierre l'Ermite et Gautier Sans Avoir, son compagnon, entraînent à leur suite une foule exaltée, prête à délivrer, armée de quelques faux et de bâtons, le tombeau du Christ. C'est cette foule, entourée de quelques aventuriers bien plus attirés par les richesses de l'Orient que par la délivrance de Jérusalem, qui s'en prendra aux communautés juives. Cologne, Trèves, Spire connaîtront de terribles massacres auxquels la postérité va donner le nom -sinistre- de pogroms. Pourquoi, soudainement, la populace s'en prend-elle aux juifs ? Et quelle est, avant les premiers pogroms, la situation des communautés juives dans l'Occident chrétien ?

L'Âge d'or des juifs

Installées en Occident depuis le II^e siècle, les communautés juives jouissent d'une relative tranquillité durant tout le premier millénaire. Elles s'occupent du commerce avec l'Orient et importe la soie ou l'encens, bref nombre de matières indispensables à la liturgie catholique. Elles sont, bien entendu, soumises à la législation du pays ou de la cité dans lesquels elles résident ainsi qu'à quelques mesures apparues lors de conciles provinciaux ou généraux.

La milice juive chez le rabbin (iconographie du Moyen Âge). C'est dans l'Espagne wisigothique qu'apparaissent les premières -mais légères- mesures restrictives à l'encontre des juifs, mesures reprises et accentuées par Gratien au XI^e siècle. Ainsi, les mariages mixtes, entre chrétiens et juifs, étaient interdits. Si, par hasard, il se faisait, le juif -ou la juive- devrait se convertir et les enfants du couple seraient élevés au couvent -saint Thomas d'Aquin ira plus tard à l'encontre de cette mesure reprise au concile de Latran IV en conseillant de laisser les enfants au couple. Il était aussi interdit de prendre des repas avec les juifs, de se faire soigner par eux ou de prendre des bains avec eux. On n'avait pas le droit non plus d'avoir une nourrice juive, par peur qu'elle ne donne à l'enfant un lait contaminé, c'est-à-dire qu'elle en fasse un petit juif. Certaines communautés juives appliquaient d'ailleurs la même mesure, interdisant à leurs ouailles d'avoir des nourrices chrétiennes. Si, malgré tout, ils en engageaient, ces dernières ne devaient pas approcher l'enfant durant les trois jours suivant Pâques, seul jour de l'année où la communion est obligatoire, de peur que l'hostie ne transmette la foi chrétienne à l'enfant...

Comme on le voit ici, la méfiance n'était pas à sens unique, loin de là. De la même façon, on a longtemps reproché aux chrétiens d'avoir forcé les juifs à vivre en ghetto. En effet, les communautés juives se regroupaient généralement en un même quartier ou une même rue et on parlait volontiers de « juiveries ». Mais faut-il voir là une ghettoïsation forcée ? De même qu'il y avait le quartier des orfèvres, celui des bouchers ou celui des enlumineurs, il y avait le quartier des juifs. L'exemple de la communauté de Spire, en Rhénanie, qui sera fortement touchée par les pogroms de 1096, donne une vision plus claire de la situation.

La chartre de Rüdiger

En 1084, Rüdiger, évêque de Spire, invite les juifs à s'installer dans la cité rhénane « pour augmenter mille fois l'honneur de notre ville ». Et il leur laisse un quartier séparé « pour qu'ils ne soient pas importunés par la foule ». Situé sur une rive du Rhin, ce qui devait favoriser grandement le commerce, le quartier juif est entouré d'un mur et comprend un cimetière et une synagogue, où doit se juger toute plainte entre eux ou contre eux. Les juifs ont aussi leur propre police de quartier, le droit d'engager des serviteurs chrétiens et de vendre de la viande casher aux non-juifs. Bref, ils ont alors une multitude d'avantages qui seront confirmés par l'empereur de Germanie en 1090.

À cette situation idyllique, il convient cependant de mettre un léger bémol. En effet si, comme on l'a précisé, le quartier juif est entouré d'un mur, c'est bien qu'il existe déjà des tensions avec les chrétiens...

D'autres évêques ou des souverains feront aussi venir des juifs mais pas toujours pour des motifs aussi nobles que celui « d'augmenter mille fois l'honneur » d'une ville. La plupart y verront un excellent placement, les juifs étant taxés plus lourdement que les chrétiens, parce qu'en état de « servitude perpétuelle » : tel est le prix de leur « péché d'infidélité à Dieu ».

Le temps du christocentrisme

La crucifixion, d'après une représentation du XIX^e siècle. Après le premier millénaire, le christianisme évolue doucement vers le christocentrisme. Certes, le Père est toujours présent, mais les chrétiens du Moyen Âge ont désormais une vision de la religion plus axée sur la personne même du Christ. Or, le Christ a bien été condamné puis crucifié par les juifs, plus précisément par le Sanhédrin, ce qui ne peut qu'accentuer l'inimitié entre les deux religions.

Cette évolution se ressent aussi dans l'iconographie. En effet, c'est à cette époque qu'apparaît le fameux nez juif. Parallèlement, sur les représentations religieuses, le Christ, la Vierge et les apôtres sont de plus en plus blonds, de plus en plus Européens, alors que les juifs sont bruns et basanés. Les Français vont même plus loin en supposant que les juifs possèdent un embryon de queue animale, privilège qu'ils partagent d'ailleurs avec les Anglais...

En regardant le Christ des douleurs, comment ne pas en vouloir au peuple qui lui a fait subir de tels outrages ? Comment pardonner à ceux qui l'ont flagellé, couronné d'épines et qui refusent, encore et toujours, de reconnaître leur erreur ? Il n'est donc pas étonnant que l'on conseille aux juifs, quand on ne les y oblige pas, à rester chez eux pendant la

Semaine sainte. Durant ces quelques jours et alors que le peuple revit, par la liturgie, la Passion du Christ, les sentiments sont exacerbés au point que la prudence la plus élémentaire pousse les juifs à faire profil bas et à se barricader dans leur quartier.

Le juif et l'argent

Une autre des raisons de l'inimitié grandissante entre les juifs et les chrétiens est, bien sûr, l'argent.

Depuis la promulgation, en 438, du Code théodosien, les juifs n'ont pas le droit de posséder de terre, sauf en Champagne et en Provence, régions où ils bénéficient d'un droit particulier. Ils ne peuvent donc pas s'adonner aux activités agricoles et se consacrent aux activités tertiaires comme la vente, la médecine et... l'usure. Or, au Moyen Âge, l'usure est interdite par le droit canonique, droit auquel les juifs ne sont, de fait, pas soumis. Eux seuls -du moins au début, les Lombards et les Cahorsiens les rejoindront plus tard- ont donc la possibilité de pratiquer cette activité. Et qui peut bien aimer celui à qui il doit de l'argent ? Voilà l'image du juif usurier -et donc doublement détesté- instaurée pour des siècles !

Tout ceci fait partie de la lente évolution des mentalités médiévales qui va conduire aux pogroms de 1096, marquant le début du long calvaire des populations juives en Europe.

Vers la fin du monde

Des juifs martyrisant un enfant (iconographie du Moyen Âge). En 1096, on l'a dit, « l'ost » du Seigneur fait route vers Jérusalem avec le désir de délivrer le tombeau du Christ. Mais, à la fin du XIe siècle et jusqu'au XIVe siècle, le peuple est constamment dans une sorte d'attente eschatologique. L'an Mil est passé, le monde est encore là, mais sûrement plus pour longtemps. Or, pour que la parousie arrive enfin, il est dit dans l'Apocalypse que toutes les nations doivent être converties, juifs compris. Ne dit-on pas aussi que l'antéchrist viendra de chez eux ?

Bref, en 1096, tout est réuni pour conduire aux premiers pogroms. Dès lors, au moindre malheur, les juifs seront la cible privilégiée du peuple et on les accusera volontiers de toutes sortes de crimes. En 1144, à Norwich, on raconte que les juifs ont tué un enfant ; même chose à Blois, dont quatre pour cent de la population est juive, en 1153 puis en 1171, où trente juifs seront brûlés ; puis en Allemagne, en 1235, et à nouveau en Angleterre, en 1255. Et quand ce ne sont pas des enfants qui sont tués par les juifs, ce sont des hosties qui sont profanées : en 1290, à Paris, c'est l'épisode du miracle des Billettes. Un usurier juif, ne pouvant se faire payer, réclame à la femme qui lui doit de l'argent une hostie consacrée. L'ayant obtenue, il la lacère, ce qui entraîne un premier miracle puisqu'une goutte de sang s'en échappe. Puis il met l'hostie à bouillir. C'est alors qu'elle s'échappe et tombe dans l'assiette d'une brave chrétienne qui l'apporte aux autorités. Le juif sera tué, sa maison rasée et la rue baptisée rue du Dieu Bouilli...

Les XIIe et XIIIe siècles sont jalonnés de ces rumeurs et de ces réactions populaires conduisant à des tueries.

Face à ces accusations, les autorités civiles restent relativement passives, soufflant le chaud et le froid et maintenant les communautés juives dans un perpétuel climat d'insécurité, ce qui favorise une taxation toujours plus lourde. Peu leur importe la mort de quelques juifs, du moment qu'ils continuent à payer leur dû. Et puis, ils sont bien utiles : ce sont chez eux que l'on trouve les meilleurs médecins et ils sont intelligents. Surtout, quel est le souverain occidental qui ne leur emprunte pas d'argent ? Justement, c'est de là que viendra le problème : les rois leur doivent de l'argent. Et le meilleur moyen pour se débarrasser d'une dette est bien sûr de se séparer du créancier !

Pour cela et aussi parce que le peuple le réclame haut et fort, l'Angleterre expulse définitivement les juifs de son royaume en 1290. Ce sera le tour de la France en 1306, sous Philippe le Bel, puis de manière définitive sous Charles VI en 1394. De telles mesures étaient extrêmement populaires : non seulement les rois annulaient ainsi leur dette mais aussi celle de toute personne ayant emprunté à un usurier juif !

Il ne restait plus alors aux communautés juives qu'à trouver refuge chez d'autres souverains ou auprès du pape.

« Ne les tuez point afin que mon peuple n'oublie pas ! »

L'attitude de l'Église catholique face aux juifs sera, en général, celle de la tolérance -une attitude qui souffre des exceptions, il est vrai.

Au yeux de l'Église, les juifs sont les représentants de l'ancienne Alliance, le Peuple élu qui a en commun avec les chrétiens la croyance en Dieu et la Bible. Leur seul tort est de ne pas croire en l'Incarnation et tous les moyens sont alors bons pour leur ouvrir les yeux.

Saint Bernard de Clairvaux appelant à la croisade. C'est là une des principales préoccupations de l'Église au Moyen Âge au même titre que la lutte contre les hérésies. C'est d'ailleurs pourquoi elle imposera aux rabbins d'accueillir régulièrement des prédicateurs dans leurs synagogues et organisera, jusqu'en 1150, des débats publics entre juifs et chrétiens, des sortes de joutes oratoires. Dans le même état d'esprit et afin de mieux connaître ceux qu'il désire convertir, Pierre le Vénérable, au XIIe siècle, fait traduire le Talmud. Rares seront les personnalités qui, comme Raymond Lulle, décrètent que les juifs et les musulmans, s'ils ont été vertueux, pourront entrer au Paradis. Raymond Lulle a sans doute oublié le précepte disant : « Hors de l'Église, point de salut ! »

Malgré les mesures particulières prises lors du concile de Latran IV (1215) qui impose notamment le port de la rouelle ou d'un habit distinctif, l'Église se pose donc en protectrice des juifs et s'oppose formellement aux massacres qu'ils subissent.

L'Écriture elle-même ne le dit-elle pas clairement en deux occasions ?

-Père, pardonne-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font.

-Ne les tuez point afin que mon peuple n'oublie pas. (Ps. 58, 12).

Saint Bernard, lors de la deuxième croisade, fustige les actions anti-juives et les papes Innocent IV, en 1247, et Grégoire X, en 1272, éditent deux bulles réfutant les calomnies contre les juifs accusés de meurtres rituels. Ils entrent même dans la logique juive puisqu'ils précisent que, selon la loi juive, il est interdit de consommer du sang...

Quand, finalement, les juifs seront expulsés d'Angleterre, de France ou d'autres pays d'Europe et à l'heure où le Moyen Âge s'achemine vers sa fin, c'est dans les États pontificaux qu'ils trouveront refuge : le Comtat venaissin, en

France, ainsi que l'Italie où l'influence de la papauté est alors prépondérante.

HISTORIA NOSTRA <http://www.historia-nostra.com>